

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 novembre 2019

PLFR 2019 - (N° 2400)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 48

présenté par
Mme Dalloz

ARTICLE LIMINAIRE

I. – À la dernière colonne de la deuxième ligne du tableau de l’alinéa 2, substituer au nombre :

« - 2,2 »

le nombre :

« - 1,8 ».

II. – En conséquence, à la même colonne de la dernière ligne du même tableau, substituer au nombre :

« -3,1 »

le nombre :

« -2,7 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à se conformer aux obligations du traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG).